

Communauté de Communes Bresse et Saône

50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 34
➤ présents : 30 ➤ contre :
➤ votants : 34 ➤ blanc :
➤ abstention :

Date de convocation : 29 novembre 2022

Séance du 5 décembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 5 DÉCEMBRE à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Pont-de-Vaux, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
		Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-DE CROMBRUGGHE DE LOORINGHE Michel
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-PACCAUD Christine
	Reyssouze	
	Saint-André-de-Bâgé	BAUCHEREL Didier
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient excusés les délégués suivants :

Madame Victoria POLI

Monsieur Christian FAVRE a donné pouvoir à Monsieur Guy BILLOUDET pour voter en son nom.

Monsieur Freddy BEREZYAT a donné pouvoir à Monsieur Henri GUILLERMIN pour voter en son nom.

Monsieur Raphaël MONTERRAT a donné pouvoir à Madame Pascale ROBIN pour voter en son nom.

Madame Agnès PELUS a donné pouvoir à Madame Marie-Jeanne PESENTI pour voter en son nom.

Monsieur Philippe PLENARD est suppléé par Monsieur Didier BAUCHEREL

Monsieur Jean-Pierre MARGUIN

Madame Isabelle MERONI a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Tarifs 2023 des repas et des soupes pour le service portage de repas.

La Communauté de Communes Bresse et Saône propose, à ses habitants de plus de 60 ans, un service de portage de repas à domicile.

Les repas sont préparés par l'entreprise « Restauration pour Collectivités » (RPC), domiciliée à Manziat.

Les prix de vente des repas de RPC augmentent de 5% au 1^{er} janvier 2023.

Le nouveau tarif est fixé à 5,22 € TTC (4,97 € en 2022).

Le tarif d'une soupe est quant à lui fixé à 0,844 € TTC (0,833 € en 2022).

Au regard du budget actuel et des diverses augmentations subies ces derniers mois et à prévoir dans les mois à venir (carburant, location des véhicules, repas, etc...) le prix de vente des repas de la Communauté de Communes Bresse et Saône auprès des adhérents au service portage de repas doit être révisé pour l'année 2023.

.../...

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le 14/12/2022

ID : 001-200071371-20221205-05122022_199-DE

Par conséquent, les tarifs proposés à compter du 1^{er} janvier 2023 sont les suivants :

- 9,00 € TTC le repas (7,90 € en 2022)
- 1,00 € TTC la soupe (pas de changement)

Vu les éléments ci-dessus énoncés,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

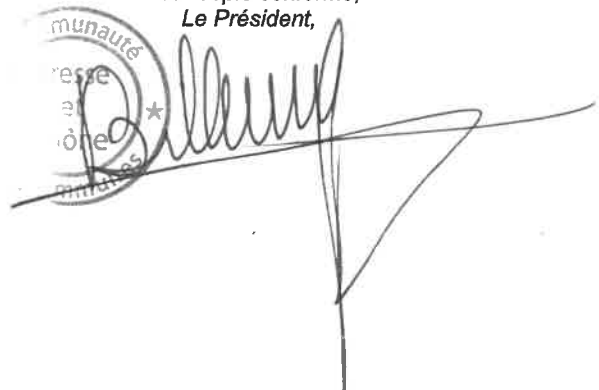
FIXE le tarif du repas à 9,00 € et **MAINTIENT** le prix de la soupe à 1,00 € à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

A handwritten signature in dark ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Municipalité de Lyon' and a five-pointed star in the center. The signature is a cursive, stylized name that extends to the right of the stamp.